

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents: M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, M. CAPRON,

M. LEFEBVRE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme MORIN, M. LEMAITRE

Absente excusée avec pouvoir : Mme BASIRE (pouvoir à Mme SAISON)

Absents excusés sans pouvoir : M. GUÉVILLE, Mme DIOLOGENT, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE,

Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY,

Mme LEBLED est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour.

Communications du Maire:

- subvention demandée par la commune au titre de la DETR pour les travaux de reprise de concessions funéraires au cimetière sud, refusée.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- -Délibération n°1/10/2024 : validation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel relatifs à la construction de 2 courts de tennis derrière la salle de sports. Coût de l'opération estimé à 270 000 € HT.
- -Délibération n°2/10/2024 : Atelier A2B retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un local de rangement pour le club de tennis. Coût des honoraires : 9 000 € HT.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 5 novembre 2024

Le Maire, Guy AUGER